Conférence pour le 25<sup>ème</sup> anniversaire de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

Intervention d'Amélie de Montchalin, Secrétaire d'Etat à la chargée des Affaires européennes de la France

26 septembre 2019

Monsieur le Président de l'ECRI,

Monsieur le Président de la Cour, Madame la Vice-Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe,

Monsieur le Défenseur des droits,

Monsieur le Président de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un immense plaisir d'être présente parmi vous pour lancer, au nom de la présidence française du Comité des Ministres du

Conseil de l'Europe, cette conférence célébrant le 25<sup>ème</sup> anniversaire de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance.

La tâche qui vous attend et qui occupera vos débats et travaux n'est pas des moindres : dresser le bilan de 25 années de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'intolérance, et identifier collectivement les défis pour l'avenir.

L'idée européenne, notre identité, ce qui nous rassemble, c'est un projet et des valeurs. Un projet humaniste et égalitaire, fondé sur la dignité inhérente de toute femme, tout homme, tout enfant.

Et ce sont justement ces valeurs qui ont conduit à la création du Conseil de l'Europe, après une guerre qui les avaient bafouées jusqu'à l'indicible. Pour les protéger et les garantir de manière durable pour tous les citoyens européens.

En 1993, les chefs d'Etat et de gouvernement qui le composent ont pris conscience d'un nouveau défi posé à ces valeurs : <u>les discours de haine</u>, de racisme, d'intolérance et d'antisémitisme, qui sont la négation de cette identité de valeurs. Ils entraînent une division, une

fragmentation de nos sociétés qui alimente les tensions et sape les bases de nos démocraties. Au cœur des missions de l'ECRI, cette prise de conscience : la protection formelle des droits des citoyens n'est pas suffisante, s'ils subissent des discriminations au quotidien.

Dès lors, se battre pour protéger ceux qui sont attaqués, c'est protéger chacun d'entre nous. C'est le sens de l'engagement des membres de la Commission depuis sa création, que je tiens à saluer, car il a permis d'inciter les Etats membres à renforcer leur action et leurs cadres juridiques pour lutter contre toutes les formes de discrimination.

Votre combat est plus que jamais à poursuivre face à la montée de <u>l'intolérance et des discours de haine à l'ère numérique.</u> Elles mettent au défi les défenseurs des droits que nous sommes, en Europe et dans le monde.

Nous devons d'abord montrer à nos concitoyens que les normes très avancées que nous avons définies ensembles sont réellement mises en œuvre, qu'elles les protègent au quotidien. C'est essentiel. Cela passe en premier lieu par le respect et l'application effective de la

Convention européenne des droits de l'Homme à laquelle veille notamment la Cour. Je veux insister ici sur la nécessité de la mettre pleinement en pratique dans les politiques de nos Etats. Ici, l'ECRI a un rôle essentiel à jouer pour guider et inciter les Etats membres.

L'autre conviction de la France, et de notre présidence, c'est que nous devons tout faire pour lutter contre les discours de haine en ligne.

C'est le premier axe de notre plan d'action national. Les parlementaires français, en particulier Laetitia Avia que je veux saluer ici, se sont saisis il y a quelques mois d'une proposition de loi sur les contenus haineux. Elle comporte notamment l'obligation pour les plateformes et moteurs de recherche de retirer ces contenus dans un délai de 24 heures. C'est un combat que nous portons également au niveau de l'Union européenne. La France est très engagée à faire aboutir le projet de règlement qui nous permettra le retrait des contenus faisant l'apologie du terrorisme dans un délai d'une heure

Qu'avons-nous fait de cette présidence du comité des ministres du Conseil de l'Europe pour garantir que ce combat pour l'égalité et le vivre-ensemble sera mené avec encore plus de force ?

Nous avons dédié tous ces mois, à vos côtés, à faire évoluer notre institution pour nous adapter à ces nouveaux défis. Plusieurs initiatives ont été lancées. Je tenais à mentionner tout particulièrement notre proposition de création d'un observatoire de l'enseignement de l'histoire en Europe. L'enseignement de l'histoire, c'est la formation des consciences collectives. Selon que l'on apprenne l'histoire de la guerre ou l'histoire de la réconciliation, nos enfants feront la guerre ou feront la paix. Cet observatoire est une chance, et une responsabilité, pour contribuer à former une génération de paix qui perpétuera nos valeurs communes. Il permettra de travailler ensemble sur la façon dont notre passé, à la fois singulier et commun, est enseigné, pour faire de nos écoles le premier vecteur de lutte contre le racisme, l'intolérance et l'antisémitisme.

Lutter contre les violences à l'égard des femmes, c'est aussi la priorité de cette présidence, et elle doit rester celle du Conseil de l'Europe. Cela passe par l'universalisation de la convention d'Istanbul.

La mise en œuvre concrète de ces valeurs et de ces combats ne serait pas possible sans les <u>institutions nationales de protection et de promotion des droits de l'homme et les défenseurs des droits de l'Homme.</u> Il n'y a jamais trop de portes auxquelles sonner pour nos concitoyens lorsqu'ils estiment que leurs droits ne sont pas protégés.

\*\*\*

La route vers une égalité effective dans nos 47 pays reste longue, pour reprendre le sujet de vos échanges. Mais je suis convaincue qu'ensemble, par le Conseil de l'Europe, par l'ECRI, par la Cour, et par les institutions nationales, nous pourrons continuer de progresser vers des sociétés plus fortes et plus inclusives.

Je vous souhaite à toutes et à tous des échanges productifs et concrets, et vous remercie au nom de tous les citoyens du Conseil de l'Europe de votre engagement à leur service.